



Problème colocataire logement de fonction

Par poypoy

Bonjour à tous,

Je suis actuellement stagiaire dans un établissement gouvernemental pour une durée de 6 mois (encore 4 mois à faire).

Je ne sais pas à qui m'adresser pour poser cette question et je ne sais pas quelle suite je vais donner à cette histoire.

Mes employeurs m'ont mis à disposition un logement de fonction pour la durée de mon stage. Les chambres sont individuelles, mais il y a une cuisine (+ salle à manger) commune. Ces logements sont censés être temporaires, mais suite à des "dérogations", au moins deux personnes logent à l'année dans ce logement de fonction (ces logements sont à dispositions pour les CDD, les stagiaires, les personnes de passages).

Cela ne se passe pas très bien avec eux. Nous vivons dans une atmosphère dans laquelle un simple bonjour est difficile à obtenir. Ils (ces 2 personnes) ne m'adressent la parole que pour me faire des reproches, pour des futilités (saleté que j'aurais faite, je "pourrais laver avec mes petites mains" plutôt que de faire tourner la machine à laver"). Cela est fatigant. L'un des deux locataires aujourd'hui m'a mis un coup de pression avec une attitude agressive. Il n'y a pas eu d'insultes ni de contact physique, mais il parlerait de "mon cas" plus haut (sous-entendu dans la hiérarchie).

Durant la première semaine de mon arrivé, j'ai surpris une conversation à mon sujet en de pas très bon terme (dans cette conversation j'ai entendu qu'ils me testaient dans certaines situations pour savoir si j'adoptais le bon comportement, et je vous dis cela parce que c'était explicité en ces termes). Ils prennent tout l'espace dans les parties communes si bien que je mange dans ma chambre (et lorsque je passe a coté d'eux pour me faire à manger je ne suis pas serin).

De plus cette personne jouit d'une certaine autorité (il est de la police).

J'aimerais, s'il vous plait, connaître mes droits dans ce genre de situation. Cette situation n'est de l'ordre que du déplaisant (donc rien de juridique ?) ? Que serait le plus sage ? Baisser la tête et attendre que ça passe ? Dire ce que je ressens aux supérieurs ? Je pourrais poursuivre en contrat avec eux, cela pourrait me "griller" si je me plains ?

Ils sont très fermé et le dialogue est bien entendu impossible (caractériel)

Merci pour vos réponses.

Même si le plus probable est que je laisse couler, vous poser mon problème est catharsisant . Encore merci !